



# Travaux autour de l'enquête annuelle « Pour un numérique soutenable »

Creis-Terminal – JE 2022

Le projet d'une collecte et de l'enquête  
annuelle « Pour un numérique  
soutenable »

# Le projet d'une collecte et de l'enquête annuelle « Pour un numérique soutenable » – 1/3

Dans [le rapport](#) « Pour un numérique soutenable » (12/2020)

**1. Confier à une entité publique le pouvoir de collecter les informations utiles auprès de l'ensemble de l'écosystème numérique** (fournisseurs de contenu et applications, éditeurs de systèmes d'exploitation, fabricants de terminaux et opérateurs de centres de données, au-delà des opérateurs de communications électroniques pour lesquels un tel dispositif existe déjà) afin de disposer de données granulaires et fiables essentielles à l'évaluation et au suivi de l'empreinte environnementale du secteur et des mesures mises en œuvre.



**Faire de la « régulation par la donnée » pour créer un « choc de transparence » dans une logique de « platformisation » de l'action publique**

- Mettre des outils à **disposition du grand public**
- Améliorer la mesure** pour mieux évaluer les enjeux et les **actions à mettre en place**
- Etendre** le périmètre des données collectées **et compléter** les travaux en cours (étude Arcep-ADEME, loi AGEC, comité d'expert de la mesure, travaux européens)
- Définir les données à collecter qui permettront de définir les **bons indicateurs de pilotage** (slides suivantes)

Le projet d'une collecte et de l'enquête annuelle « Pour un numérique soutenable » – 2/3

Dans [la feuille de route](#) « Numérique et environnement » du Gouvernement (02/2021)



Connaitre pour agir

*« Mise en place d'un baromètre environnemental du numérique, via l'instauration d'un pouvoir de collecte de données pour l'Arcep. »*

# Le projet d'une collecte et de l'enquête annuelle « Pour un numérique soutenable » – 3/3

Dans [la loi](#) du 23 décembre 2021

**Extension du pouvoir de collecte de données environnementales de l'Arcep à l'ensemble de l'écosystème numérique** – modification du L.36-6 du CPCE.

## Sont concernés :

- ❑ les opérateurs de communications électroniques,
  - ❑ les services de communication au public en ligne, **fournisseurs de contenus et applications,**
  - ❑ les **fabricants de terminaux,**
  - ❑ les **opérateurs de centres de données,**
  - ❑ les équipementiers de réseaux,
  - ❑ les fournisseurs de systèmes d'exploitation.
- Associé à des pouvoirs d'enquête et de sanction de l'Arcep.
- Décision de collecte directement prise par le collège de l'Arcep ensuite.

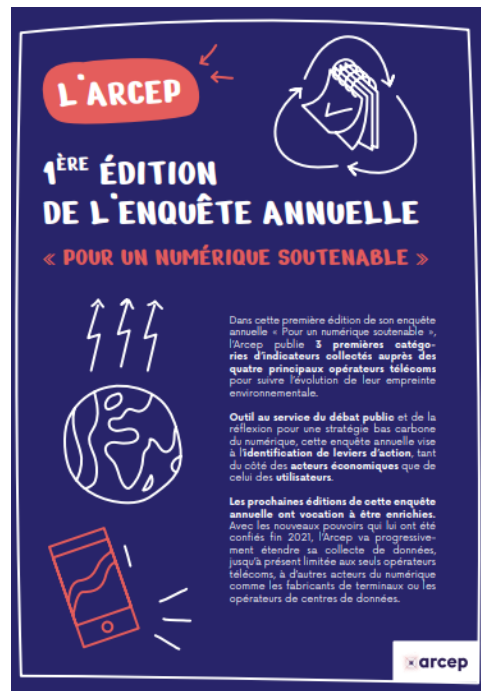
La construction par l'Arcep de l'enquête  
annuelle « Pour un numérique  
soutenable »

# Enquête annuelle « Pour un numérique soutenable » - 1/3

## Premières collectes de données environnementales auprès des principaux opérateurs de communications électroniques depuis 2020

Avril 2022 : première édition de l'enquête annuelle « Pour un numérique soutenable » et publication de 3 premières catégories d'indicateurs :

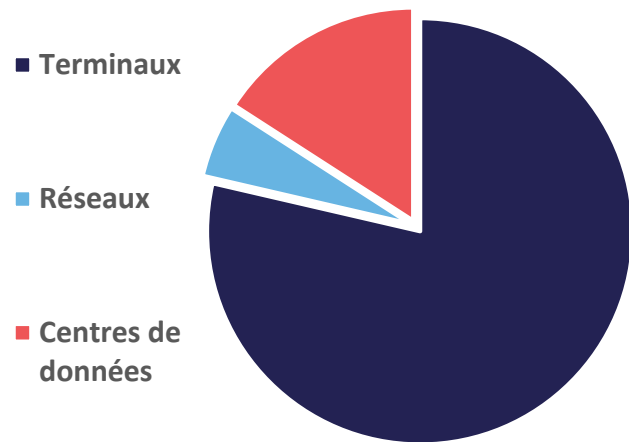
- ❑ les émissions de gaz à effet de serre (GES) en distinguant les émissions directes et indirectes,
- ❑ la consommation énergétique des réseaux fixes (comparaison cuivre/fibre) et mobiles,
- ❑ les téléphones mobiles : vente, collecte, recyclage, reconditionnement.



# Enquête annuelle « Pour un numérique soutenable » - 2/3

## Importance d'adresser l'ensemble de l'écosystème numérique et de considérer différents indicateurs environnementaux – Les résultats de l'étude ADEME/Arcep

- L'empreinte carbone du numérique en France : **17 Mt CO2 eq. soit 2,5 % de l'empreinte nationale.** Cette empreinte carbone provient :
  - des terminaux (79 %) ;
  - puis des centres de données (16 %) ;
  - et enfin des réseaux (5 %).
- Différentes sources d'impact :
  - les impacts environnementaux liés à la consommation énergétique représentent environ 64 % de l'impact ;
  - mais il semble important de considérer d'autres sources d'impact comme l'épuisement des ressources abiotiques naturelles (minéraux & métaux) qui représente de l'ordre de 27 % de l'impact environnemental du numérique.



Part de l'empreinte carbone associée à chaque brique du numérique



# Enquête annuelle « Pour un numérique soutenable » - 3/3

## Une collecte élargie à l'ensemble de l'écosystème numérique

- ❑ Démarche progressive et collaborative afin d'identifier les indicateurs les plus pertinents et les méthodologies les plus robustes pour enrichir les prochaines éditions de l'enquête.
- ❑ **Priorités de l'Arcep pour publication 2023 : opérateurs télécoms, fabricants de terminaux (smartphones, ordinateurs, écrans et téléviseurs), opérateurs de centre de données.**
  - Echanges réalisés avec de nombreux acteurs du numérique.
  - Mise en consultation publique d'un premier projet de décision de collecte à l'été.
  - Décision du collège de l'Arcep fin 2022.
  - Publication de la deuxième édition de l'Enquête annuelle « Pour un numérique soutenable » en 2023.
- ❑ **Volonté d'adresser à terme les fournisseurs de contenus et applications, les fournisseurs de systèmes d'exploitation et les équipementiers de réseaux.**
  - Montée en compétence et premières réflexions sur les indicateurs.
  - Premières discussions avec les acteurs.

Merci  
de votre  
attention



*Des questions ?*

